

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE433

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya,
M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport définissant une stratégie énergétique faite de 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 pour le territoire français, où l'éolien en mer représenterait 62 GW des capacités installées en France en 2050.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la demande d'un rapport du Gouvernement au Parlement qui définisse une stratégie énergétique faite de 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 pour le territoire français, où l'éolien en mer représenterait 62 GW des capacités installées en France en 2050.

Nous souhaitons souligner la nécessité d'accélérer drastiquement le développement de l'éolien en mer, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le scénario M0 de RTE.

Dans ce scénario M0, l'éolien en mer représenterait en effet 62 GW des capacités installées en France en 2050.

La France est le seul pays européen à ne pas atteindre ses objectifs de développement d'énergies renouvelables. En 2020, les énergies renouvelables (bois, hydraulique, éolien, solaire) ne représentent que 19,1% de la consommation finale brute énergétique, pour un objectif de 23%. Pour 2021, et avec les chiffres provisoires de juin 2022, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie stagne en 2021, et s'élève à 19,3 %, soit une très légère hausse de 0,1 point.

Il est donc urgent de développer les énergies renouvelables, en particulier les éoliennes en mer.